

Image not found or type unknown



Absence pour ALD et rémunération

Par **Corine2307**, le **04/06/2024** à **10:00**

Bonjour, j'ai repris le travail après un cancer du seins. Je suis en ALD, j'ai énormément de rendez-vous médicaux et mon employeur qui me laissait les prendre sur mon temps de travail viens de m'annoncer qu'il les autorisaient toujours mais que je ne serais pas rémunérée, Il me met en avant le code du travail article 1226-5. Merci de me dire si mon employeur est dans son droit de ne plus me payer pendant ces absences

Ma convention collective est la 66 en fusion avec la CHRS. Merci